

M. OUMET : Je ne puis pas dire au juste.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Environ 10 ou 12 ans ?

M. OUMET : Je ne sais pas s'il a toujours fait le même travail, mais l'été dernier, l'ingénieur en chef m'a averti qu'il était inutile de continuer ce travail, et il a été discontinué.

M. DAVIES (I.P.-E.) : On m'a montré un certificat que cet employé congédié a reçu de M. Perley, qui a été longtemps ingénieur en chef du ministère ; ce certificat témoigne de la compétence avec laquelle il s'acquittait de ses fonctions. J'aimerais savoir combien de temps il a été ainsi employé à ce travail inutile.

M. OUMET : Je ne dis pas que le travail qu'il faisait était inutile, mais à l'époque où il a été congédié, on a considéré qu'il était inutile de continuer le travail qu'il faisait.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Le personnel a-t-il été diminué en conséquence de cette démission ?

M. OUMET : Oui ; il n'a pas été remplacé.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il y a eu une vacance de remplie ?

M. OUMET : Par qui ?

M. DAVIES (I.P.-E.) : N'a-t-on pas engagé un nommé Desrosiers ?

M. OUMET : Non, Desrosiers était employé comme assistant sur les travaux du chenal. C'est un dessinateur. Son travail n'est pas de la même nature que celui que faisait M. Snow. On avait besoin de cartes du chenal pour la préparation desquelles on a fait un relevé, et il a été ajouté à ce personnel où il travaille comme dessinateur depuis. Il est retourné à ces travaux sur le chenal.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je suis informé qu'il fait le même travail que faisait M. Snow. Ce dernier est aussi un dessinateur, et on m'a montré beaucoup de ses travaux. Autant que j'ai pu en juger, ces ouvrages sont bien faits, et des gens du métier me disent que c'est un excellent dessinateur. Il possède d'excellents certificats de M. Perley, qui était autrefois son ingénieur en chef, et je crois savoir que le ministre emploie un autre homme à sa place, M. Desrosiers, qui fait le même genre d'ouvrage.

M. OUMET : On ne pouvait pas envoyer M. Snow faire ce travail. Il fallait un jeune homme. C'est un travail très pénible, et je ne crois pas qu'on aurait pu y envoyer M. Snow.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Pourquoi pas ?

M. OUMET : Parce que c'est un homme âgé, trop âgé pour ce genre de travail.

M. DAVIES (I.P.-E.) : On m'informe que M. Desrosiers est un employé qui a été démis du ministère des Chemins de fer.

M. OUMET : Je crois que oui.

M. DAVIES : L'honorable ministre l'a pris à son service et M. Snow a été congédié, pour lui faire de la place.

M. DAVIES (I.P.-E.)

M. OUMET : Ce n'est pas cela. M. Snow n'a pas été remercié de ses services, pour procurer de l'ouvrage à un autre.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Comme question de fait, il a été congédié, et après sa démission, M. Desrosiers, un employé qui avait été congédié du ministère des Chemins de fer, a été engagé et il fait maintenant le travail que faisait M. Snow. Pourquoi Desrosiers a-t-il été congédié ?

M. OUMET : Il l'a été en même temps que plusieurs autres surnuméraires employés comme ingénieurs. Il n'a pas été démis pour incapacité ; on l'a remercié de ses services de la même manière que M. Snow.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Dans tous les cas, le ministre des Chemins de fer considérerait qu'il pouvait facilement se passer de ses services. Ce n'était pas un des meilleurs employés, car on l'aurait gardé.

M. OUMET : M. Perley n'est plus le conseiller du ministère, et l'honorable député doit le savoir mieux que qui que ce soit, car il a plus fait dans cette affaire que tout autre.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Cela n'a rien à faire dans la question qui nous occupe. Je n'ai mentionné le nom de M. Perley que pour dire qu'il avait donné à M. Snow un certificat témoignant de la compétence avec laquelle il remplissait ses fonctions. L'ingénieur actuel du ministère a aussi donné à M. Snow un certificat, disant qu'il avait fidèlement fait son devoir. Si le ministre n'avait pas pris un autre employé immédiatement après, personne ne se serait plaint. Mais on congédie un employé contre lequel il n'y a aucune plainte et sa place est immédiatement prise par un employé congédié d'un autre ministère.

M. OUMET : Les deux cas n'ont aucun rapport entre eux. On a remercié M. Snow de ses services lorsqu'ils n'ont plus été requis, vu qu'il était surnuméraire, et l'autre a été employé plus tard, comme c'est l'habitude de prendre des surnuméraires pour faire des travaux spéciaux de cette nature, et il n'est employé que temporairement.

M. McMULLEN : Plus d'une fois, j'ai entendu sur la rue, à Ottawa, des rumeurs au sujet de changements opérés dans le personnel du ministère des Travaux publics depuis que l'honorable ministre en est le titulaire. On se plaint que des employés comme M. Snow, qui, je crois, est Anglais, ont été mis à la porte et remplacés par des amis politiques ou nationaux de l'honorable ministre. C'est-à-dire que des amis du ministre ont été nommés à la place des employés congédiés, et nous avons ici la preuve que la rumeur est fondée.

M. OUMET : Je puis donner l'assurance à l'honorable député qu'il n'y a rien eu de tel dans mon ministère, et j'ajouterais que je n'ai aucunes relations avec cet employé, ni politiques, ni autres ; je ne crois même pas le connaître de vue. Il m'a été recommandé comme compétent pour travailler à ce levé hydrographique qui se fait sous la direction d'un employé permanent du ministère, M. Cowie, l'ingénieur chargé de ce travail. M. Desrosiers n'est pas employé parce qu'il est un ami, au point de vue politique, national ou religieux.